



## Séance du 26 Septembre 2014

Convocation du 19 Septembre 2014

Absents excusés : Dominique BEAUFRETON, Franck CHARRIER, Nathalie GRIVET, Karine GRONDIN

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Monsieur Dominique BEAUFRETON donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Monsieur Franck CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Guillaume BRIN

Madame Nathalie GRIVET donne pouvoir à Madame Sergine BRETEAUDEAU

Madame Karine GRONDIN donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### 1 – Domaine de la Croix des Rouleaux – marché n°4 : eau potable

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Domaine de la Croix des Rouleaux, une consultation relative au lot n°4 eau potable a été lancée le 29 juillet 2014. La date limite de dépôt des offres était fixée au jeudi 4 septembre à 12 heures en mairie.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 18 septembre à 18 h 30.

#### Lot n°4 : Eau potable

	Prix HT
<i>Estimation</i>	41.000 €
CEGELEC	73.733,75
EHTP	64.998,50
ATLASS'	58.629,00
BOUYGUES	49.992,50
ACTI TP	69.969,00

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BOUYGUES pour un montant de 49.992,50 euros HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une publicité relative au lotissement du Domaine de la Croix des Rouleaux est parue dans le supplément des journaux ouest-france et courrier de l'ouest, dans la publication « Spécial Habitat ».

**Monsieur le Maire rappelle que toute personne intéressée par l'acquisition d'un terrain constructible peut d'ores et déjà demander son inscription en mairie.**

### 2 – Aménagement de la rue de la Mairie – Contrat de maîtrise d'oeuvre

Le cabinet de géomètre a fait parvenir une esquisse du plan d'aménagement de la rue de la mairie.

La commission urbanisme n'ayant pas encore étudié ledit plan, la question de mission de maîtrise d'oeuvre est reportée à un prochain conseil municipal.

### 3 – Subvention caritative pour Culture Loisirs

Le concert devait avoir lieu le vendredi 10 octobre 2014 à l'Espace Galerne mais il est annulé.

La question est donc annulée.

#### **4 – Indemnité de conseil au comptable**

Comme chaque année et suite aux élections municipales, la commune de La Romagne doit délibérer pour fixer le taux de l'indemnité de conseil qui sera versée à Mme Lydia OLLIVIER.

Pour info, le montant 2013 s'élevait à 481,59 € nets (528,38 € bruts).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 100 % le taux d'indemnité versée au comptable.

#### **5 – Augmentation du temps de travail d'un agent technique**

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent technique chargée de la cantine et devant partir en retraite au 30/09/2014, la commune va faire appel à un agent technique communal déjà recruté. En revanche, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail afin qu'elle puisse assurer le service à la cantine en plus de son travail au sein de la commune. Actuellement, elle effectue 20 heures/semaine.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, le conseil municipal décide à l'unanimité de passer cet agent à 24,25 h hebdomadaires.

#### **6 – Subvention au C.C.A.S.**

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale manque de finances suite notamment à la fréquentation plus importante au centre de Loisirs et des aides exceptionnelles.

Il faut donc prévoir une subvention du budget communal au budget CCAS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 2.500 euros du budget communal au budget CCAS.

#### **7 – Versement d'un fonds de concours au SIEML**

Le SIEML a effectué, suite à une demande de la mairie, des réparations sur le réseau d'éclairage public. Comme à chaque fois, lorsque les travaux sont terminés, le conseil municipal doit délibérer afin de verser un fonds de concours à hauteur de 75 % du montant des travaux (soit dans le cas présent 135,11 € pour une facture totale de 180,14 €). En effet le SIEML prend en charge 25 % des travaux.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75 % sur lesdits travaux et charge donc Monsieur le Maire de verser la somme de 135,11 euros.

#### **8 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement**

La Communauté d'Agglomération du Choletais, comme chaque année, présente son rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2013.

Le Service public de l'assainissement collectif est confié, en ce qui concerne la ville de Cholet à la Lyonnaise des Eaux. Pour les autres communes, la régie d'assainissement a confié la gestion des stations d'épuration, des postes de relèvement et des réseaux à la SAUR.

Le linéaire total des réseaux est de 786.373 ml de réseaux d'eaux usées, unitaires et d'eaux pluviales. Le nombre d'abonnés s'élève à 26.893 au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le traitement des eaux usées est assuré par 14 stations d'épuration de 50 à 116.000 équivalents habitants.

En ce qui concerne La Romagne, il y a eu une légère augmentation du prix de l'assainissement collectif entre 2013 et 2014 (hors redevance), à savoir + 0,06 € TTC du m<sup>3</sup>.

Cette augmentation est due au besoin de financement des travaux d'assainissement effectués dans les différentes communes, et avec un objectif d'harmonisation des tarifs assainissement sur le territoire communautaire.

Le Service d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) est géré par la Communauté d'Agglomération du Choletais. Celui-ci a confié les contrôles des installations à la société Sani Ouest.

Le nombre d'installations sur l'ensemble du territoire communautaire est de 2218, ce qui représente environ 5000 habitants.

## **9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets**

La Communauté d'Agglomération du Choletais assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de 13 communes membres pour 80.221 habitants.

Les prestations : (+1,56 % quantités collectées et + 2,78 % pour le taux de valorisation)

a/ ordures ménagères résiduelles : (-2,10 % par rapport à 2012)

- Collecte en porte à porte gérée par la Communauté d'Agglomération du Choletais

- Transfert par Valor 3E

- Traitement par Valor 3E dont :

. 42,38 % par valorisation énergétique à Lasse (49) et Couëron (44)

. 47,35 % par tri mécano-biologique à Bourgneuf en Mauges

. 10,27 % par enfouissement à La Séguinière et à La Poitevinière

b/ tri sélectif (emballages) : (-3,54 % par rapport à 2012)

- Collecte en porte à porte

- Traitement par Brangeon Environnement (centre de tri du Cormier)

c/ verre (215 colonnes à verre) : collecte et stockage par Brangeon Environnement (+1,69 % par rapport à 2012)

d/ déchets provenant des 2 déchetteries et des 11 éco-points : gestion, collecte et traitement par Brangeon Environnement (+ 3,61 % par rapport à 2012)

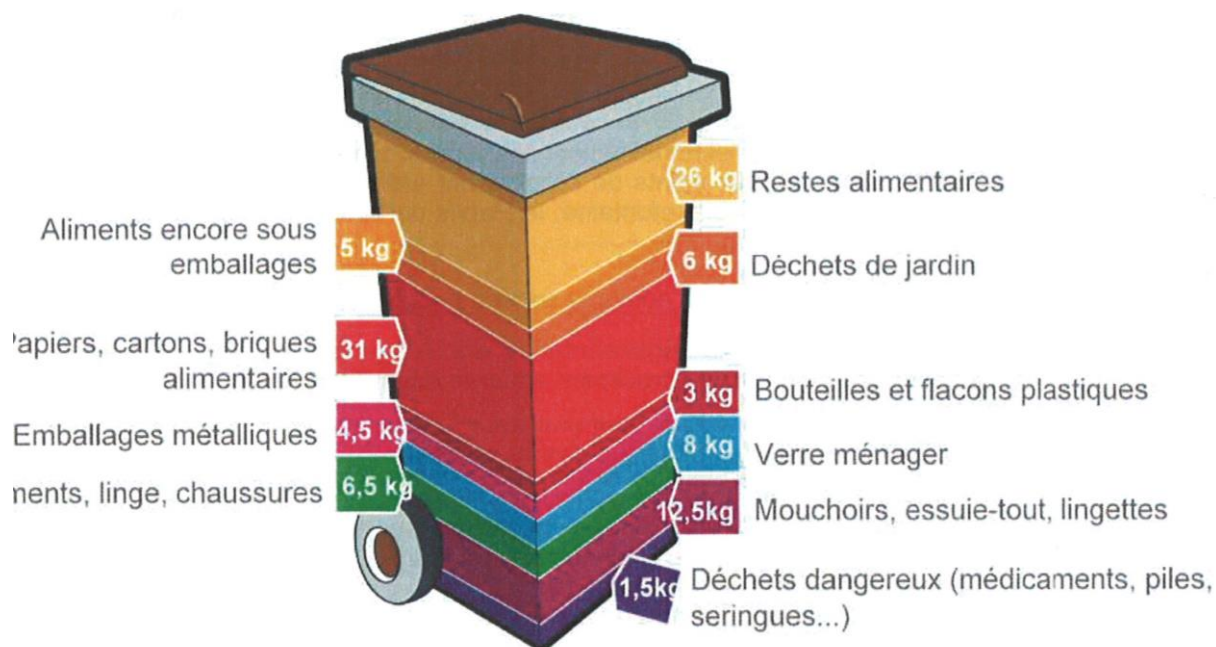
e/ collecte et traitements des déchets d'activité de soins produits par les particuliers :

- Collecte en apport volontaire dans les pharmacies du territoire

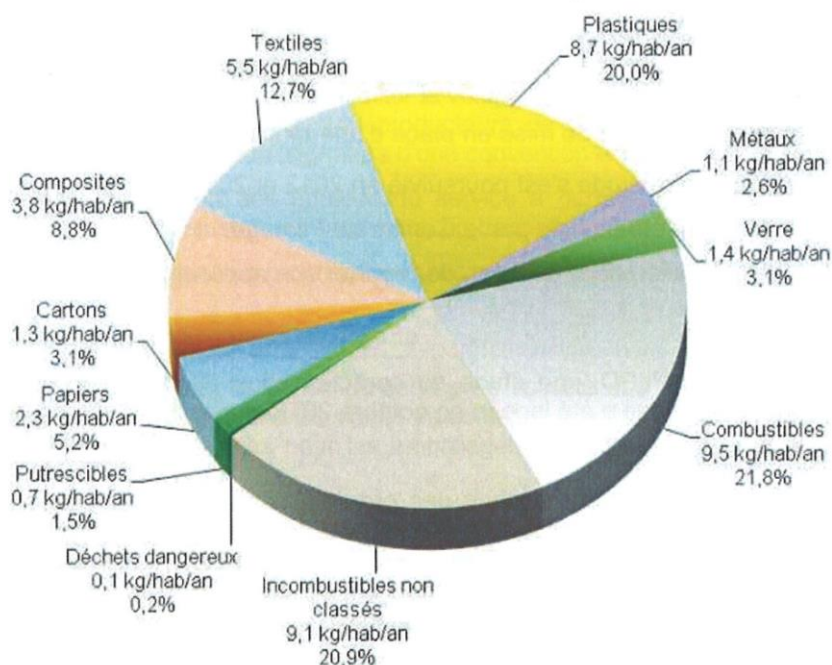
- Traitement : SOCCOIM. Incinération au Mans

f/ Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2IME, 1 foyer de jeunes travailleurs). Collecte en porte à porte par Fers (compostage à Cholet)

**Composition moyenne des OMR**



### Composition moyenne de la benne "tout-venant" du territoire (4 échantillons)



## **10 – Questions et informations diverses**

. DIA 25 rue des Forges :

Il s'agit de la vente d'une maison cadastrée AC 82 et AC 99 d'une superficie de 1.459 m<sup>2</sup>.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

. DIA 9 rue Nationale :

Il s'agit de la vente d'une maison cadastrée AD 67 d'une superficie de 313 m<sup>2</sup>.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

. DIA 9 rue des Erables :

Il s'agit de la vente d'une maison cadastrée AI 264 d'une superficie de 707 m<sup>2</sup>.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.